

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 mars 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AZOULAI représenté par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Sophie CELTON représentée par Patrick MAGRO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Dany LAMY représenté par Jacques BESNAÏNOU - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Marcel MAUNIER représenté par Jean-Pierre BAUMANN - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Roland MOUREN représenté par Lionel VALERI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Isabelle SAVON représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Josette VENTRE représentée par Martine RENAUD - Brigitte VIRZI représentée par Emilie DOURNAYAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Frédéric DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josette FURACE - Samia GHALI - André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 002-150/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation pour 2019 - Approbation d'une convention

MET_SISM 19/17135/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Parmi les priorités fixées dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence place l'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

Sa position géostratégique idéale entre Afrique et Europe en fait un hub de développement économique euro-méditerranéen et de convergence des énergies innovantes.

Son tissu académique et scientifique renforce le potentiel d'innovation du territoire. L'émergence de nouveaux potentiels de marché, notamment sur le secteur du numérique, et des infrastructures adaptées assurent un développement dynamique de ces nouveaux secteurs (nouveaux usages du numérique, ingénierie et solutions pour l'environnement, industrie 4.0, robotique...).

Conscient que ce potentiel ne peut grandir que si des structures spécialisées accompagnent les jeunes entreprises technologiques dans leurs premières étapes de développement si cruciales pour la structuration, la commercialisation et la pérennité de leur activité.

Pionnier sur le territoire métropolitain, Marseille Innovation accompagne les startups de technologie des sciences pour l'ingénieur, du numérique et du multimédia depuis 21 ans.

Marseille Innovation est ainsi le dispositif territorial de référence d'accélération numérique et technologique des start-up.

Association loi 1901, Marseille Innovation a été créée en 1996 et rassemble dans son conseil d'administration des entreprises TPE, PME et grands groupes (CMR, Orange, Médiaco, EDF, Enovacom, Seres..) des organismes financiers (BPPC, SMC, PNB Paribas...) et des clusters et groupements d'entreprises (Optitec, CGPME, Medinsoft, UPE 13..).

Marseille Innovation opère sur quatre sites :

- L'Hôtel Technologique

L'hôtel technologique est le site référent des industries numériques. Adossé aux acteurs clé du Technopole de Château-Gombert, les start-up évoluent dans un écosystème riche et propice : grands groupes, ETI, laboratoires de recherche et écoles d'ingénieurs.

- L'Hôtel Technoptic

L'hôtel Technoptic est le site industriel référent avec de belles entreprises technologiques en forte croissance adossées aux laboratoires de recherche du territoire. S'y côtoient les jeunes pousses de l'industrie 4.0 et le digital.

- Pôle Média de la Belle de Mai

**Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019**

Au cœur du site du Pôle Média de la Belle de Mai, une trentaine de start-up dans le domaine audiovisuel/multimédia et contenus numériques sont accompagnées chaque année.

- CIC Place de l'Innovation

Fruit du partenariat entre Marseille Innovation et le groupe CIC Lyonnaise de banque opéré depuis fin 2016, cette quatrième pépinière pour Marseille Innovation accueille depuis le mois de septembre 2018 ses premières entreprises innovantes et répond à un besoin fort de centralité. Ce site de 1500m² déployé sur 6 étages est le 4ème pour Marseille Innovation sur le plan local et le deuxième pour le CIC sur le plan national.

Cet ensemble représente près de 5 000 m² dédiés entièrement aux services proposés par Marseille Innovation :

- Accompagnement et accélération des entreprises en phase de démarrage
- Hébergement des entreprises (bureaux avec services connexes)
- Ingénierie financière (aide au montage de dossiers)
- Mise en réseau (identification de clients, fournisseurs et partenaires potentiels)
- Formations thématiques (propriété intellectuelle, fiscalité...)
- Développement du programme MI'Lab (rapprochement des jeunes entreprises avec les grands groupes)

Marseille Innovation est composée de 15 personnes salariées réparties sur les quatre sites prenant en charge la sélection des entreprises, l'accompagnement au quotidien des entreprises sur chaque site, la prospection commerciale, la communication, l'administratif et la gestion des systèmes informatiques. A cette équipe s'ajoute une communauté d'experts sous contrat qui interviennent régulièrement pour accompagner les entreprises sur des thématiques spécifiques (stratégie, ressources humaines, marketing, droit, comptabilité, fiscalité, développement commercial...).

En 2018, Marseille Innovation a accompagné 125 projets innovants (600 prospects, 40 nouvelles entrées). Plus de 8 millions d'euros ont été levés par les start-up, environ 500 emplois ont été créés... L'illustration visible du succès de l'accompagnement Marseille Innovation n'est autre que la liste des success stories : Proverpharm, Enovacom, Traxens, AlertGasoil, IProtego, Seres Technologies, 3dRudder, Keex, Avis Vérifiés, Viaxoft....

Pour l'année 2019, Marseille Innovation souhaite industrialiser ce savoir-faire en déployant son dispositif au sein de structures telles que l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), l'école Escaet et l'Accélérateur M.

Reconnaissant son action auprès des startups du secteur numérique, Marseille Innovation, en lien avec un accélérateur privé de startups, a été retenu par Facebook pour héberger et accompagner son programme local d'accélération de startups.

Le développement sera également porté par la création de nouvelles offres de services à destination des jeunes entreprises :

- Création du parcours « Innovation et financement ». Réussir son parcours de financement n'est pas une condition suffisante pour réussir son projet de start-up mais c'est presque une condition nécessaire à leur développement et leur structuration notamment des équipes.

- Création d'un « Club Expert et Partner ». Réunir autour de ses valeurs l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Ce club sera riche et élargi : des entrepreneurs, mais aussi des experts, investisseurs, cadres de grands groupes, institutionnels et autres formateurs constitueront le catalogue de l'innovation et interviendront, comme cela est déjà le cas pour nos experts, auprès des entreprises accompagnées pour les aider à grandir plus vite.
- Développement de l'offre « MI'Lab ». Rapprocher des grands groupes et la communauté de start-up : intrapreneuriat, formation au numérique, sourcing, pitch ciblés, actions d'open innovation. De plus en plus de grands groupes, ETI et PME régionales font appel à Marseille Innovation et à sa communauté pour participer à leur transformation numérique.
- Renfort de l'action liée à l'emploi. Favoriser les rencontres entre les demandeurs d'emploi et les entreprises innovantes. Renforcer les liens avec l'accélérateur de l'emploi du Département.

Marseille Innovation s'appuiera sur des valeurs et des atouts qui font d'elle une structure « terreau » pour les jeunes pousses innovantes du territoire :

- Une méthode éprouvée : un processus pointu d'analyse et de sélection de projets innovants, un dispositif éprouvé dans l'accompagnement de projets et de start-up innovantes qui la positionne comme l'outil référent du territoire et des outils sans cesse renouvelés pour accompagner au quotidien. Marseille Innovation accompagne les entreprises sur un temps long : de 24 à 48 mois.
- Un capital relationnel : son réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux (partenaires économiques, institutionnels, financeurs, industriels, industriels du numérique, fédérations, clusters...) pour co-accompagner les entreprises innovantes sur l'ensemble des filières économiques du territoire.
- Un capital clients : les start-up accompagnées, les « anciens », les success stories et l'ensemble de sa communauté entrepreneuriale font de Marseille Innovation le plus important opérateur du territoire.
- Sa neutralité : Marseille Innovation accompagne les entreprises innovantes sans prise de participation
- Son impact territorial fort : des valeurs fédératrices qui, grâce au soutien indéfectible de ses partenaires financeurs, permettent la création de valeurs, de richesses et d'emplois sur notre territoire.

Pour les actions menées au titre du soutien au fonctionnement de l'association Marseille Innovation du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le soutien financier du Conseil de Territoire Marseille-Provence s'élèvera à 391 540 euros, représentant 22,41 % du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 1 746 873 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des start-up innovantes de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement adapté ;
- L'enjeu majeur que représente pour la Métropole Aix-Marseille-Provence le soutien à Marseille Innovation en termes de développement économique, d'innovation et d'emplois ;
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence inscrites dans son Agenda du développement économique délibéré en 2017 .

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation de 391540 euros au titre de l'année 2019

Article 2 :

Est approuvée la convention avec l'association Marseille Innovation ci-annexée relative à l'attribution de cette subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer ladite convention

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial de Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Sous politique B 370 – chapitre 65 – nature 65748 – Fonction 61

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC